

## COMPTE RENDU DU CHSCT D DU 26 JUIN

Déclaration liminaire de la FSU 06, lire ci-dessus.

### ORDRE DU JOUR

- Adoption du Procès verbal du CHSCTD du 27 avril 2020
- Adoption du compte rendu de visite du LP Escoffier - Cagnes sur mer
- Analyse de l'air concernant les locaux des circonscriptions de Nice et CIO de Nice
- Cellule d'écoute école élémentaire Ravet de Saint Laurent du var
- Point sur la crise sanitaire
- Suivi des préconisations des visites d'établissements
- Propositions de visite d'établissements pour 2020-2021

**Suite à la déclaration liminaire de la FSU**, l'IA s'associe aux remerciements envers les personnels et reconnaît qu'ils ont été particulièrement impactés par les évolutions récurrentes et non anticipées des consignes.

Il précise qu'il existe une vraie volonté ministérielle de doter les établissements en postes et que le 1<sup>er</sup> degré a eu une dotation particulièrement importante dans notre département cette année.

Concernant les craintes évoquées par la FSU sur l'évolution des missions de l'école, l'IA nous assure qu'elles resteront les mêmes.

Interrogé par la FSU l'IA nous donne le taux de reprise des élèves depuis le 22/6 :  
78,5% dans le 1<sup>er</sup> degré  
48,5% dans les collèges

- **PV du CHSCT D** du 27.04 adopté à l'unanimité
- **C.R de la visite** au Lycée Escoffier : adopté à l'unanimité
- **Cellule d'écoute à l'école Ravet** : l'IA fait un rapide point d'information sur les mesures d'accompagnement mises en œuvre suite au décès d'un enseignant. Ce décès n'a aucun lien avec l'institution.
- **Analyse de l'air CIO** : une enquête a été demandée par les représentants du personnel suite à la visite des locaux des CIO. Les résultats de l'enquête ont été adressés à l'inspectrice santé sécurité au travail. Le rapport conclut à une qualité de l'air satisfaisante en conditions normales d'utilisation des locaux.

Après une argumentation insistante, la FSU obtient que ce rapport soit communiqué en intégralité aux membres du CHSCT.

#### • Point sur la crise sanitaire

L'IA pense que l'institution sortira grandie de cette épreuve. Pour la rentrée de septembre, nous sommes tous en attente de la circulaire. Aujourd'hui personne ne peut dire comment elle se déroulera.

La volonté de réduire la rupture scolaire et parfois sociale pour préparer la rentrée va se traduire par la mise en place de vacances apprenantes. Il s'agit de créer un maillage de solidarité à travers 5 dispositifs :

1. École ouverte : le dispositif existe déjà mais va être étendu (32 projets prévus dans les Alpes-Maritimes)
  2. École ouverte buissonnière, sous forme de camp en milieu rural (6 dans le 06)
  3. Colonie apprenante, avec notamment des intervenants jeunesse et sports
  4. Centre de loisirs sans hébergement apprenant
- Une labellisation pédagogique par la présence de professeurs volontaires est envisagée pour ces 2 derniers dispositifs
5. Quartier d'été, organisé par la préfecture

Par ailleurs, 2 dispositifs destinés aux lycées professionnels sont envisagés.

Il s'agit de faire venir des enfants des écoles de quartiers prioritaires et/ou très urbanisés ainsi que ceux des milieux ruraux.

Au total, 4000 enfants sont attendus. Des professeurs volontaires rémunérés figureront parmi les personnels encadrant.

• **Suivi des préconisations des visites d'établissements :**

En l'absence de documents envoyés en amont de la réunion, la FSU considère que la présentation en séance, de plus en visio conférence, ne permettra pas d'avoir une vision pertinente des suites données par les établissements aux préconisations du CHSCT.

Il est convenu de reporter la présentation de ce point au CHSCTD de rentrée.

• **Visites pour l'année scolaire 2020/2021 :**

Collège Sidney Bechet à Antibes  
Lycée Massena à Nice  
École maternelle Cassin à Saint Laurent du Var

• **Questions diverses :**

1) Les sorties scolaires : restent interdites jusqu'au 4 juillet.

2) Protocole sanitaire à la DSDEN06 : Le sens de circulation n'est pas toujours respecté : les personnels concernés doivent en référer à la Secrétaire générale. Dans les bureaux, le port du masque n'est pas obligatoire mais il l'est lors des déplacements. Les masques sont à disposition au secrétariat général.